



« Politique des lieux, politique des liens, réciprocité réseaux »

Synthèse du groupe de travail

juillet 2019

D'après les entretiens de Didier Galet (Brie'Nov), Olivier Jacquin (Sénateur Meurthe et Moselle)

Rapporteur : Juliette Fradet (ANNR)

S'interroger sur la mobilité dans les territoires ruraux, ce n'est pas seulement s'interroger sur quelles nouvelles solutions de mobilités mais c'est aussi s'interroger sur comment avoir plus de proximités et limiter nos déplacements. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif premier qui est de sortir de l'isolement et de la dépendance à la possession d'une voiture, ce qui n'équivaut pas forcément à être plus mobile. Au vu des enjeux climatiques, il n'est d'ailleurs pas souhaitable de se diriger vers une augmentation de la mobilité, il est pertinent de travailler dans un premier temps à la réduction des besoins en mobilité.

Cela doit passer tout d'abord par des politiques d'aménagement, d'urbanisme qui promeuvent la proximité et régulent le foncier. Il s'agit également de soutenir les commerces et services de proximités.

De plus, le développement du numérique ouvre beaucoup d'opportunités pour réduire les besoins de mobilité, et créer du lien autrement (télétravail, coworking, formations à distance, plateforme de mobilités...). Cependant le numérique reste un outil. Il doit être accompagné et il doit être pensé au sein de stratégies globales de développement territorial en lien avec l'ensemble des politiques de services, d'urbanisme, de mobilité, d'éducation...

Dans ce sens, le tandem numérique – tiers-lieux (notamment présence humaine pour accompagner les usages numériques) est très pertinent pour apporter des réponses aux problèmes de mobilités. Cela peut permettre de réduire considérablement les déplacements quotidiens tout en créant du lien social.

Le télétravail doit continuer d'être développé et doit intégrer ce fonctionnement en tandem pour faire plus de sens, l'objectif n'étant pas que les travailleurs s'isolent dans leur domicile. Mettre à disposition des espaces de co-working dans des tiers-lieu est fondamental pour répondre aux besoins d'accès à la sociabilité au travail. De plus cela permet une vraie valeur ajoutée :

- des personnes de milieux et de domaines très différents sont mises en contact avec tous les effets bénéfiques que cela peut engendrer (partage d'expériences, de compétences, ouverture d'esprit, naissance d'idées nouvelles...)
- les tiers-lieux peuvent servir de relais de proximité pour les entreprises
- les tiers lieux sont aussi des lieux serviciels qui peuvent apporter une vraie plus-value au territoire

Le tandem numérique – tiers-lieux prend également son sens pour répondre aux besoins d'accès à la formation. Le bon fonctionnement de la formation à distance se joue au niveau de l'accompagnement, du tutorat qui nécessite la mise à disposition d'un espace dédié. Un exemple

intéressant est le projet SONATE. « Le projet IDEFI-N SONATE (Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale) vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.), basées sur l'utilisation du numérique et du tutorat à distance. » Pour en savoir plus :

<http://www.sup-numerique.gouv.fr/cid107119/le-projet-idefi-n-solidarite-numerique-et-attractivite-territoriale-sonate.html>

NB : ce projet a appuyé la réflexion pour les campus connectés déployés récemment par l'Etat

Il faut donc promouvoir le développement des tiers-lieux et leur mise en réseau. Pour cela, la mise en place de nouvelles structures n'est pas une nécessité, des tiers-lieux peuvent très bien être accueillis au sein des MSAP voire de la mairie ou encore d'autres structures préexistantes. Ils peuvent aussi se déployer sur des lieux existants qu'il conviendra de rendre utilisables.